



GARANTIE SUR LES PRODUITS CLIMATEC

Sous réserve des restrictions et conditions énoncées ci-dessous, VERRE SELECT INC garantit le panneau de porte exempt de tout vice de matériau et de fabrication, y compris les cambrures thermiques et le délaminage, pendant vingt-cinq (25) ans à compter de la date de son installation d'origine. **Cette garantie est offerte aux clients de VERRE SELECT INC seulement, c'est-à-dire, aux fabricants de préassemblage et non directement au détaillant ou au consommateur.** Le panneau de porte ou la fenêtre latérale sont couverts par la garantie sous réserve que la porte ait été installée correctement et qu'aucune des exclusions ci-dessous s'appliquent.

CETTE GARANTIE EST NON TRANSFÉRABLE et s'applique uniquement pour le premier propriétaire de la maison. Elle sera honorée indirectement entre VERRE SELECT INC et leur client, le fabricant original du système de porte.

Une inspection sur place et/ou une photo de la preuve est requise avant de commencer la procédure de garantie. La garantie ne couvre pas tout défaut du revêtement de la porte, toute insertion de verre, quincaillerie ou autre accessoire. Sont également exclus les défauts causés par ce qui suit : (1) une mauvaise utilisation; (2) une mauvaise installation; si la porte est montée trop serrée, cela fait forcer la porte dans l'ouverture, ou les mouvements du bâtiment ou des composantes de construction utilisées et l'expansion / contraction des mêmes éléments qui font forcer la porte; (3) un mauvais entretien ou ne pas suivre toutes les instructions d'installation, d'entretien ou de maintenance applicables; (4) toute modification apportée à la porte, c'est-à-dire couper, tailler le bas; (5) si le cadre n'est pas installé à angle droit, au niveau et d'aplomb et qu'il affecte le bon fonctionnement des portes de façon négative; (6) si la mousse PVC ou les montants en composite et utilisés dans le système ne sont pas bien supportés et calés adéquatement autour du système, causant le mouvement et la distorsion du cadre; (7) toute modification ou installation de la quincaillerie, des serrures, des fenêtres, ou de toute autre composante ne doit pas entraîner d'infiltration d'eau ou autres dommages à la porte, ni altérer les propriétés initiales de la porte; (8) tout dommage survenant à la suite d'une modification, percer un trou, l'installation de matériel ou d'une baie vitrée, coloration, peinture ou autres composantes, n'est pas couvert par cette garantie; (9) tout dommage causé par l'exposition à une chaleur excessive (par exemple, une porte installée derrière une contre-porte non ventilée et exposée au soleil, un incendie, etc.); (10) l'exposition au feu, acides, produits chimiques ou fumée; (11) catastrophes naturelles ou cataclysmes.

Sur une porte de 79", courbure thermique de moins de 1/8 po ou 0,125" sur toute la longueur verticale du panneau, à un écart de température entre les températures extérieure et intérieure de 40 degrés centigrades et toutes déformations qui ne dépassent pas les critères énoncés dans les normes CAN/CGSB-82,5-M88 et AAMA/CSA/101/I.S.2/A440-05, sont considérées comme étant acceptables. Sur une porte de 95", les courbures thermiques de moins de 1/4" seront considérées comme étant acceptables. Pour terminer le processus de garantie, le(s) panneau(x) défectueux doivent être inspectés et les défauts vérifiés par un représentant de VERRE SELECT INC dès le retour de ladite unité.

CETTE GARANTIE EST EN LIEU ET PLACE DE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES IMPLICITES D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER ET DE LA VALEUR MARCHANDE. EN OUTRE, EN AUCUN CAS VERRE SELECT INC NE SERA RESPONSABLE DE DOMMAGES SPÉCIAUX, FORTUITS OU CONSÉCUTIFS.

Si un défaut survient, VERRE SELECT INC, à sa seule discrétion, fournira une porte de remplacement, réparera la porte ou remboursera le coût initial. **LA RESPONSABILITÉ MAXIMALE DE VERRE SELECT INC EST LIMITÉE AU MONTANT DU PRIX D'ACHAT ORIGINAL. Aucun représentant de VERRE SELECT INC ou toute autre personne n'a aucune autorité que ce soit à assumer pour VERRE SELECT INC, aucune autre obligation ou responsabilité en relation avec la porte, garantie dans les présentes.**

Si vous avez une réclamation au titre de la garantie, veuillez en informer votre représentant VERRE SELECT INC afin qu'il puisse nous contacter et commencer le processus. Vous devez inclure dans l'avis votre référence d'achat ainsi qu'une explication détaillée du défaut.

VERRE SELECT INC

3816, rue Georges-Corbeil, Terrebonne, QC J6X 4J4
Tél: 450.968.0112 Fax: 450.968.0122